



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

5 MARS 2015 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS Yolande STOCKER, Martine JOSEPH, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Sylvie THIRION (VILLE sur SAULX), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE, excusé), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES, excusée), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT, excusé), Alain ROMBI (MONTPLONNE, excusé), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé)

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 24 Février 2015



ORDRE DU JOUR

BUDGETS 2015

Budget Général

Budget REOM

Budgets Z.A. Forêt et P.A.E. La Houquette

Convention avec les communes d'Ancerville et Cousances pour reversement de fiscalité

PERSONNEL

*Création d'un poste de comptable pour augmentation temporaire d'activité
Convention avec le Centre de Gestion*

ENVIRONNEMENT

Conventions OCAD3E et CHAZELLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet SOBASTHO sur le P.A.E. de La Houquette

URBANISME

Filière Administration du Droit des Sols

A.C.M.

Tarifs dispositif de printemps

PÔLE DES SERVICES DE COUSANCES

Avenants à travaux

QUESTIONS DIVERSES

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

1 – BUDGETS 2015 :

La trésorerie n'ayant pas encore sorti les comptes de gestion 2014, le Président précise que seuls les budgets prévisionnels seront présentés ce soir afin de ne pas bloquer les dépenses de la collectivité. Les comptes administratifs et de gestion seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire. Les conseillers ayant reçu les budgets avant le vote, Dominique PENSALFINI-DEMORISE en commente les grandes lignes :

Budget Général :

| | |
|------------------------------|---|
| Dépenses de Fonctionnement : | 1 922 059 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 3 948 369 € (<i>dont 2 025 832 € d'excédent reporté</i>). |
| Dépenses d'Investissement : | 2 064 731 € (<i>dont 526 231 € de déficit reporté</i>) |
| Recettes d'Investissement : | 2 656 333 €. |

Budget Ordures Ménagères :

| | |
|------------------------------|--|
| Dépenses de Fonctionnement : | 1 101 350 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 1 112 621 € (<i>dont 172 621 € d'excédent reporté</i>) |
| Dépenses d'Investissement : | 10 000 € |
| Recettes d'Investissement : | 20 783 € (<i>dont 15 783 € d'excédent reporté</i>) |

Budget Zone d'Activités de la Forêt :

Les dépenses de Fonctionnement prévues concernent des travaux d'entretien et se montent à 4 000 €

Les recettes de Fonctionnement sont constituées des fermages et de la vente d'une parcelle pour un montant de 40 178 €.

Les écritures de stocks seront finalisées en accord avec la trésorerie.

Budget Parc d'Activités Economiques de La Houquette :

Les dépenses de Fonctionnement prévues concernent divers travaux d'entretien et de signalétique pour un montant de 17 500 € et un projet de construction de bâtiment pour 550 000 €.

Les recettes de Fonctionnement sont constituées des subventions relatives à la construction du bâtiment et s'élèvent à 200 000 €.

Les écritures de stocks seront finalisées en accord avec la trésorerie.

Après en avoir délibéré et aucune objection n'étant présentée, les membres du Conseil Communautaire acceptent et votent tour à tour les budgets présentés à l'unanimité.

Taux d'imposition 2015 :

Vu les chiffres présentés, le Président propose de ne pas modifier les taux de fiscalité pour 2015. Une baisse est évoquée mais étant donné la baisse des dotations de l'Etat et les transferts de compétences obligatoires évoqués par la loi NOTRE, il paraît plus sage de figer les taux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte, les taux d'imposition qui sont de :

- Taxe d'habitation : 5.38 %
- Taxe sur foncier bâti : 4.93 %
- Taxe sur foncier non bâti : 10.75 %
- C.F.E. : 4.51 %

2 – CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'ANCERVILLE ET COUSANCES LES FORGES :

Dominique PENSALFINI-DEMORISE informe le Conseil que les communes d'Ancerville et Cousances les Forges ont perçu la fiscalité des entreprises situées sur la Z.A. de la Forêt (*pour Ancerville*) et sur le P.A.E. de La Houquette (*pour Cousances*) depuis 2009 suite à une erreur de l'administration fiscale.

Pour rétablir la situation, il serait nécessaire de passer une convention temporaire de restitution d'impôts avec ces communes.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne son accord et autorise le Président à signer les documents nécessaires à la restitution de ces sommes, à savoir 17 181 € pour Ancerville et 3 046 € pour Cousances.

Ces deux communes devront prendre également une délibération pour accepter la convention qui va leur être transmise.

3 – PERSONNEL :

Création d'un poste comptable pour augmentation temporaire d'activité :

Jacky LEMAIRE informe les élus d'un problème récurrent de surcharge du poste de secrétariat/comptabilité depuis plusieurs années, ce qui entraîne des problèmes lorsque l'agent actuellement en poste désire prendre des congés, ce qui est parfois impossible à certaines périodes.

Les demandes de subventions sur nos derniers investissements ont pris du retard et il faudra veiller à assurer ce suivi afin que celles-ci nous soient versées cette année.

A ceci s'ajoute la demande de reprise de travail à temps partiel de l'ambassadrice de tri pour les six mois suivant sa reprise de poste prévue mi-Mars. Une partie de la comptabilité REOM ne pourra donc être assurée.

Ces deux postes doivent également s'adapter à la dématérialisation totale des actes comptables dès ce premier trimestre, ce qui représente une charge de travail importante.

Ces éléments font planer sur le poste de secrétariat/comptabilité un accroissement important de la charge de travail pour une durée d'un an environ. D'autant plus que se profile la mise en place du schéma de mutualisation. Le Président propose donc de recruter une personne sur le poste comptabilité pour une durée temporaire d'une année sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Le coût est évalué à 32 042 € (*salaires nets + primes : 18 848 € ; charges estimées : 13 194 €*).

Il précise également qu'il n'y a pas d'investissement à prévoir au niveau du matériel informatique, seule une extension de la licence BERGER-LEVRAULT est nécessaire.

Après débat, les membres du Conseil Communautaire acceptent la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à l'unanimité, autorisent le Président à recruter le personnel nécessaire, à modifier le tableau des effectifs en conséquence, à étendre la licence BERGER-LEVRAULT sur un 3^{ème} poste et à signer les documents permettant l'exécution de ces décisions.

Convention avec le Centre de Gestion de la Meuse :

Jacky LEMAIRE présente la convention pour le service remplacement intérim proposée par le Centre de Gestion. Ce service n'est pas utilisé par notre CODECOM qui gère ses remplacements en interne mais il lui semble utile de signer ce document au cas où nous aurions besoin d'un remplacement inhabituel.

Le montant de cette prestation est de 30 € par remplacement + 8 % de frais de gestion et ce service n'est payant que s'il est utilisé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité et autorisent le Président à signer la convention présentée avec le Centre de Gestion de la Meuse.

4 – ENVIRONNEMENT :

Convention OCAD3E et CHAZELLE :

Le Président propose au Conseil de reconduire les conventions avec ces deux repreneurs : OCAD3E pour les D3E et CHAZELLE pour le papier.

Il s'agit simplement d'un renouvellement, les conditions de reprise ne sont pas modifiées.

Les membres du Conseil acceptent et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Projet SOBASTHO sur le P.A.E. de La Houquette :

La société SOBASTHO (activité de boucherie/charcuterie/traiteur) est domiciliée actuellement à JOINVILLE. Ses locaux ayant été jugés trop vétustes par les services vétérinaires de la Haute-Marne, elle a sollicité notre CODECOM pour que celle-ci porte le projet de construction d'un bâtiment de production (laboratoire) et de vente sur le P.A.E. de La Houquette. La société compte actuellement 9 salariés, le projet permettrait d'embaucher 3 personnes supplémentaires.

Le coût de ce type de bâtiment (280 m2) est évalué à environ 400 000 € HT et les frais de maîtrise d'œuvre à 70 000 € HT. Les gérants souhaiteraient intégrer la nouvelle construction d'ici un an au plus tard. Les locaux de JOINVILLE doivent être libérés pour le 1^{er} Juillet 2015 et, en attendant la construction du bâtiment, elle pourrait obtenir l'autorisation de rapatrier son activité dans sa boucherie située à COUSANCES.

Jacky LEMAIRE informe le Conseil que les gérants n'ont pas la possibilité d'investir directement pour cette construction et ne peuvent pas aller chercher des subventions pour un tel bâtiment, c'est pourquoi, ils souhaitent passer par la CODECOM.

Le bâtiment pourrait lui être loué puis vendu selon des modalités qu'il reste à définir : crédit-bail ou location-vente.

Pour ce qui concerne le crédit-bail, c'est une possibilité puisqu'aucune autre opération de ce type n'a été réalisée auparavant par la CODECOM. La collectivité réalise les investissements et cherche les subventions. SOBASTHO verse un loyer durant 15 ans puis devient propriétaire lors du versement du dernier loyer selon le prix estimé par le service des Domaines.

Cette solution représente un risque pour la CODECOM car en cas de cessation d'activité, elle devra retrouver un repreneur exerçant dans le même secteur d'activité ou assumer les loyers non réglés.

Le Président souhaiterait étudier la possibilité de passer par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain qui pourrait mener le projet au nom de la CODECOM, ce qui prémunirait notre collectivité contre un défaut de paiement. Des contacts ont été pris avec la S.E.B.L., le G.I.P. Objectif Meuse et les services préfectoraux (D.E.T.R.) pour déterminer quelle serait la meilleure solution pour ce projet qui sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

6 – URBANISME :

Jacky LEMAIRE rappelle qu'à compter du 1^{er} Juillet 2015, les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction du droit des sols pour, dans un premier temps, 8 de nos communes qui disposent d'un P.L.U ou d'un P.O.S., ces communes devront instruire elles-mêmes leurs documents d'urbanisme.

La masse de travail sur ces 8 communes représente environ 0.5 ETP auquel il convient d'ajouter l'achat de matériel informatique spécifique.

Si la commune d'Ancerville dispose des moyens humains pour mener cette mission, elle pourrait être intéressée par la mutualisation de cette charge qui serait confiée à une Communauté d'Agglomération voisine, soit BAR LE DUC, soit SAINT-DIZIER.

La C.A. facturerait la prestation à la CODECOM qui refacturerait aux communes selon une clé de répartition à définir. La C.A. traite le dossier mais le visa est toujours donné par le Maire de la commune.

La C.A. de SAINT-DIZIER, consciente des limites administratives, n'a pas souhaité répondre précisément à notre demande, elle souhaiterait un positionnement des communes préalablement à un chiffrage.

Quant à BAR LE DUC, elle a proposé un chiffrage et un projet de convention (ci-joint) et souhaiterait conclure une convention tripartite C.A./Communes/CODECOM.

Si les élus retiennent la proposition de BAR LE DUC, Jacky LEMAIRE précise qu'à compter de Juillet 2015, la facturation s'établirait sur 7/12^{ème} car une personne supplémentaire serait recrutée à partir de Juin 2015.

A ce titre, BAR LE DUC souhaiterait que la CODECOM s'engage, au départ, pour une période d'un an et demi par une convention qui serait renouvelable chaque année.

Le Président rappelle également qu'à compter de 2017, toutes nos communes seront concernées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conclure une convention tripartite entre BAR LE DUC et les communes concernées.

7 – A. C. M. – TARIFS DU DISPOSITIF "Spécial Printemps" :

Dominique PENSALFINI-DEMORISE présente les tarifs proposés par la commission A.C.M. qu'il conviendrait de voter :

| Barèmes selon le Quotient Familial | 0 à 500 | 501 à 700 | 701 et + |
|------------------------------------|---------|-----------|----------|
| Tarifs/Semaine | 22.50 € | 30.00 € | 50.00 € |
| Tarifs extérieurs CODECOM | 30.00 € | 35.00 € | 60.00 € |

Ces tarifs prennent en compte les Aides aux Temps Libres de la C.A.F. 55

La Vice-Présidente propose également de reconduire la grille de rémunération du personnel de SUPER ETE pour ce dispositif, à savoir :

| PERSONNEL | SALAIRES BRUTS |
|---|--|
| Directeur multi-sites | 62.02 €/jour |
| Directeur de site | 56.00 €/jour |
| Directeur-Adjoint (seul responsable) | 52.00 €/jour |
| Directeur-Adjoint (en binôme) | 47.00 €/jour |
| Animateur B.A.F.A. | 40.00 €/jour |
| Animateur non qualifié | 32.00 €/jour |
| Personnel d'entretien et de service des repas | Grille des A.A.T. 2 ^e classe au prorata du nombre d'heures effectuées |

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent la grille des tarifs ainsi que celle des rémunérations.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 2 Mars et, à ce jour, 4 adolescents se sont déjà inscrits.

8 – POLE DES SERVICES DE COUSANCES LES FORGES :

Jacky LEMAIRE informe les conseillers que des travaux supplémentaires ont été demandés et réalisés à notre demande et qu'il y aurait lieu d'accepter les avenants correspondants.

- Lot VRD – EUROVIA : création d'un mur de soutènement entre la crèche et un voisin :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Marché initial : | 94 168.31 € HT |
| Avenant : | 5 551.00 € HT |
| Nouveau montant du marché : | 99 719.31 € HT |

- Lot Chauffage – ADR : pose d'un bloc climatiseur en remplacement d'un plancher chauffant dans l'antenne médicale :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Marché initial : | 48 662.00 € HT |
| Travaux en – value : | 6 132.00 € HT |
| Travaux en + value : | 8 953.00 € HT |
| Avenant en + value : | 2 821.00 € HT |
| Nouveau montant du marché : | 51 483.00 € HT |

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent ces devis et autorisent le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

9 – CONVENTION TIPI :

Le Président explique aux conseillers qu'afin de permettre aux usagers qui utilisent nos services (*R.E.O.M., A.C.M., Ô comme 3 Pommes*) de payer sur le site Internet de la CODECOM par voie sécurisée, il convient de passer une convention avec les services de la DGFIP.

Bernard HENRIONNET précise que cet outil de paiement sera accessible via le nouveau site Internet de la CODECOM qui est actuellement en refonte complète et qui sera mis en ligne au cours du 1^{er} semestre 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent ce nouveau moyen de paiement et autorisent le Président à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

10 - QUESTIONS DIVERSES :

Jacky LEMAIRE souhaite revenir sur l'incident survenu lors de l'élection du Bureau du P.E.T.R., le 25 Février dernier, au cours de laquelle Bernard HENRIONNET, lors du vote en faveur de sa vice-présidence, a reçu un bulletin négatif de la part de l'un des représentants de notre CODECOM sous prétexte de la mauvaise entente actuelle due à la non-prise de la compétence scolaire. Il précise qu'il a lui-même proposé, en toute confiance, de reconduire les 3 délégués précédents au Pays Barrois, plus un 4^{ème} puisque la représentativité nous a octroyé un 4^{ème} délégué au regard de notre population.

Il souligne que les tensions internes ne doivent pas s'afficher à l'extérieur et que les élus ont le devoir d'afficher l'unité lors de leurs interventions dans d'autres collectivités.

Bernard HENRIONNET a précisé qu'il n'y avait pas de couleur politique dans les décisions prises à la CODECOM et souhaite que cela perdure, tous doivent oeuvrer pour le bien de tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 30.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

Prochain Conseil Communautaire prévu le 27 Avril 2015 à 20 h 30

